

Service de la Scolarité

DIPLOME d'UNIVERSITE d'ETUDES TECHNOLOGIQUES à l'ETRANGER DUETE

1 - Intitulé du Diplôme

Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques à l'Etranger délivré par l'Université Paul Sabatier de TOULOUSE.

Ce diplôme porte la mention de la spécialité préparée ainsi que de l'établissement et du pays d'accueil.

2 – Conditions d'inscription

Etudiants sortants :

- Les étudiants doivent être **titulaires d'un D.U.T** obtenu à l'IUT "A" de l'Université Toulouse 3.
- Ils doivent être **inscrits à l'I.U.T. et suivre des études à l'étranger, dans un établissement d'enseignement supérieur avec lequel l'I.U.T. d'origine a conclu des relations de coopération et d'échanges.**

Etudiants entrants :

- Ils doivent être inscrits en 3ème année (ou en 5ème semestre) de leur université d'origine.

3 - Contenu de la formation

L'organisation de la formation est assurée par le Chef de département de la filière concernée, sous l'autorité du Directeur de l'I.U.T.

Il est prévu que la formation dure une année universitaire (deux semestres) ; son contenu sera défini en accord avec l'Université partenaire et approuvé par le responsable Relations Internationales du département d'I.U.T. concerné.

Le programme suivi dans l'Université d'accueil doit être cohérent avec les études préalables de l'étudiant et avec le projet universitaire et professionnel.

Dans certain cas, à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, le cursus peut s'articuler avec un stage en entreprise.

Service de la Scolarité

4 - Conditions d'obtention

1. L'étudiant doit **avoir accompli la totalité de la scolarité, pendant toute la durée de l'année universitaire, et avoir satisfait aux épreuves de contrôle** organisées par l'établissement d'accueil.
2. En outre, à l'issue de cette année universitaire passée avec succès à l'étranger, l'étudiant français doit **remettre un mémoire** au Chef de département d'origine.

- **Sujet du mémoire**

Choisi par l'étudiant en accord avec le responsable RI, il présentera un caractère technologique, scientifique ou un intérêt professionnel et fera apparaître le fait que ces études constituent un complément apporté à la formation initiale I.U.T. à la fois dans la maîtrise des techniques propres à la spécialité étudiée et dans la connaissance des approches technologiques et du contexte industriel et culturel du pays d'accueil.

- **Présentation et rédaction du mémoire**

Il peut être rédigé :

- En français avec un résumé en langue étrangère
- En langue étrangère, avec un résumé suffisamment détaillé en français pour donner un compte-rendu précis des différentes parties et de l'ensemble du rapport.

Il est remis au Chef de département d'origine à la date que celui-ci a fixée, en principe à la fin de l'année universitaire.

- **Soutenance**

Ce rapport est présenté oralement en langue étrangère (sauf exception), lors d'une soutenance qui a lieu en juin, juillet ou septembre devant une commission présidée par le Chef de Département ou son représentant.

- **Jury de délivrance du diplôme**

Il est nommé par le Président de l'Université Paul Sabatier, sur proposition du Directeur de l'I.U.T. Présidé par le Directeur de l'I.U.T., il comprend :

- Des enseignants de l'établissement de l'I.U.T.
- Des représentants de l'industrie et des collectivités locales,
- Eventuellement des enseignants de l'établissement étranger

- **Attribution du diplôme**

Le diplôme est attribué si l'étudiant a satisfait aux critères ainsi établis :

- Cursus à l'étranger, tel que défini au chapitre 3, accompli avec succès
- Rédaction du mémoire et soutenance jugées satisfaisantes par la commission de soutenance.

En cas de non attribution du diplôme, le jury pourra autoriser, à titre exceptionnel, une réinscription avec acquittement des droits universitaires ou délivrer une attestation stipulant que l'étudiant a suivi un cycle d'études supérieures dans un établissement d'enseignement supérieur étranger, partenaire de l'I.U.T. ou reconnu par lui.